

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le
11/10/2024 - 5414 - 1996 B 00371 - 400 552 600 - 3C Metal Group

3C METAL GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 157.635 euros
Siège social : 3210, Route de Larvath
64150 SAUVELADE
400 552 600 R.C.S. PAU
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 septembre,
A 10 heures 30,

LA SOUSSIGNEE :

FRIEDLANDER, société par actions simplifiée au capital de 5.250.000 euros, dont le siège social est situé Parc de Pichaury – 550 rue Pierre Berthier – 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 398 739 565, représentée par M. André EINAUDI, son Président,

Agissant en sa qualité d'Associée Unique de la Société,

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de Monsieur Philippe BOY en qualité de Président de la Société ;
- Nomination de Monsieur André EINAUDI en qualité de Président de la Société ;
- Nomination de Monsieur Philippe BOY en qualité de Directeur Général de la Société ;
- [...]
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION : CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR PHILIPPE BOY EN QUALITE DE PRESIDENT DE LA SOCIETE

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Philippe BOY de ses fonctions de Président de la Société, prend acte de la démission de Monsieur Philippe BOY desdites fonctions de Président de la Société à compter de ce jour.

[...]

DEUXIEME DECISION : NOMINATION DE MONSIEUR ANDRE EINAUDI EN QUALITE DE PRESIDENT DE LA SOCIETE

L'Associée Unique, en conséquence de la précédente décision, nomme Monsieur André EINAUDI, de nationalité française, né le 12 février 1955 à Carcès (83), demeurant 550 rue Pierre Berthier à Aix-en-Provence (13100), en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

L'Associée Unique prend acte que Monsieur André EINAUDI accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

[...]

TROISIEME DECISION : NOMINATION DE MONSIEUR PHILIPPE BOY EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE

L'Associée Unique décide de nommer Monsieur Philippe BOY, de nationalité française, né le 24 mai 1971 à Orthez (64), demeurant 8, rue Montilleul – 64000 PAU, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

[...]

Il est rappelé que, conformément aux statuts, Monsieur Philippe BOY représente la Société à l'égard des tiers.

L'Associée Unique prend acte que Monsieur Philippe BOY accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

[...]

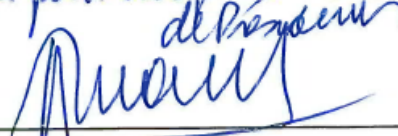
CINQUIEME DECISION - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

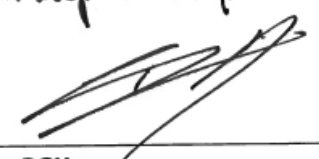
L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.



Extrait certifié conforme par le Président
M. André EINAUDI

Avec l'intervention aux présentes de
Bon pour acceptation des fonctions de Président

M. André EINAUDI
Signature précédée de la mention
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

M. Philippe BOY
Signature précédée de la mention
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »